

Paris, le 2 juin 2006

Le Comité National des Vins et Eaux-de-Vie de l'Institut National des Appellations d'Origine s'est réuni les 1 et 2 juin sous la présidence de René RENOU.

Dans le cadre de la ré-écriture des décrets des Appellations d'Origine Contrôlées, le Comité National des Vins et Eaux-de-Vie de l'INAO s'est prononcé sur une segmentation de l'offre des AOC. Ceci afin de répondre au mieux aux attentes du marché et des consommateurs et ouvrir de nouvelles perspectives à l'ensemble des producteurs.

Cet objectif de proposer une offre claire et simplifiée de l'ensemble des vins français, répond aux orientations fixées par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Dominique BUSSEREAU.

Le cadre juridique souhaité par le Comité National permettra de développer la commercialisation des Appellations d'Origine Contrôlées en segmentant leur offre en deux catégories:

- la première répondant à des critères stricts de production relatifs à un lien fort au terroir, une notoriété établie alliés à des facteurs humains et naturels. Il s'agit des vins jouissant actuellement d'une forte valeur ajoutée.
- et une seconde, plus souple, qui se mettra en place en concertation avec l'ensemble de la filière, permettant notamment d'utiliser de nouvelles technologies, afin de répondre aux besoins de la production d'accroître sa compétitivité sur le marché international.

Cette réforme s'inscrit dans la rénovation de l'ensemble de la filière viticole française.

Une concertation avec l'ensemble des composantes de ce secteur sera très prochainement mise en place.

Contacts INAO : Laurence SERRANO
Téléphone : 01-53-89-80-29